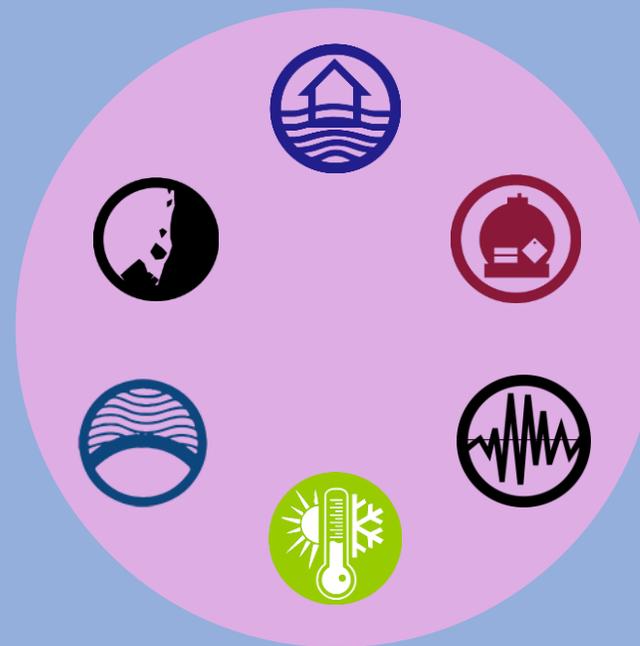




Saint-Priest
en Jarez

DICRIM

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**



MAIRIE

8, rue Claudius Cottier

42270 Saint-Priest en Jarez

Tél. : 04 77 91 13 30

Fax : 04 77 91 13 39

www.saint-priest-en-jarez.fr

Mail : accueil@mspj.fr



Les 6 risques majeurs à Saint-Priest en Jarez



Risque inondation



Risque mouvements de terrain et minier



Risque transport de matières dangereuses



Risque rupture de barrage



Risque sismique



Risques liés aux aléas climatiques

Conformément à la réglementation, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde afin de déterminer les mesures de sauvegarde et de protection des personnes à appliquer immédiatement selon les risques connus. Ce document est mis à jour régulièrement.

L'alerte des populations

- **SIRÈNE DU RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE**

3 émissions successives d'un son modulé d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune séparées de 5 secondes.

- **INSCRIPTION AU SERVICE DE TÉLÉALERTE**

Afin de pouvoir être averti par téléphone en cas d'information majeure, veuillez remplir le formulaire en ligne sur notre site internet : <https://saint-priest-en-jarez.fr/votre-mairie/securete/prevention-des-risques/>

- **TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION GRATUITE  SUR VOTRE SMARTPHONE**

Entrez le code @42270 pour être informés en temps réel de tout ce qui peut être utile à savoir sur la commune.

- **CONSULTEZ LE SITE INTERNET ET LA PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE**

www.saint-priest-en-jarez.fr

 [@mairiesaintpriestjarez](https://www.facebook.com/mairiesaintpriestjarez)

- **ÉCOUTEZ LES RADIOS LOCALES ET LA TÉLÉVISION**

- **FIN DE L'ALERTE**

Lorsque tout risque est écarté le signal de fin d'alerte est déclenché. Il s'agit d'une émission continue à fréquence fixe de 30 secondes.

NUMÉROS UTILES

POMPIERS 18 ou 112

SAMU 15

POLICE 17

SOURDS MALENTENDANTS 114

MAIRIE 04 77 91 13 30



L'INONDATION

- Le risque principal d'inondation pour Saint-Priest en Jarez est caractérisé par le débordement des rivières « Furan » et « Riotord » situées en zones de plaines.
- Secteurs concernés : vallées du Furan et zone de la Bargette.
- Que faire ?
 - ✓ Couper le gaz et l'électricité
 - ✓ Calfeutrer portes et fenêtres
 - ✓ Amarrer les cuves
 - ✓ Rehausser objets et mobilier
 - ✓ Faire une réserve d'eau potable
 - ✓ Écouter et suivre les indications données sur les radios, télévisions, site internet, page Facebook, Iliwap et service de téléalerte
 - ✓ Gagner si possible un point haut
 - ✓ Libérer les lignes téléphoniques pour les secours
 - ✓ N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
 - ✓ Après l'inondation, aérer et désinfecter les pièces, ne rétablir l'électricité que sur installation sèche



MOUVEMENTS DE TERRAIN ET RISQUE MINIER

- Les mouvements de terrain de la commune découlent directement des travaux miniers affectant l'ensemble des sous-sols. Ils se caractérisent par un déplacement brutal du sol ou du sous-sol, par un affaissement, un tassement un glissement de terrain, des écoulements ou des coulées de boues.
- Secteurs concernés : Le Crêt et zones à fortes pentes.
- Que faire ?
 - ✓ Couper le gaz et l'électricité
 - ✓ Évacuer au plus vite latéralement
 - ✓ Ne pas revenir sur ses pas
 - ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
 - ✓ Écouter et suivre les indications données sur les radios, télévisions, site internet, page Facebook, Illiwap et service de téléalerte



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.
- Secteurs concernés : toute la commune mais principalement les habitations situées près des grands axes routiers et ferroviaires : A72, route de l'Étrat, avenue Pierre Mendès France, voie ferrée du Bois Monzil.
- Que faire ?
 - ✓ Donner l'alerte (pompiers : 18 ou police : 17) en précisant le lieu exact
 - ✓ Ne pas déplacer les victimes sauf en cas d'incendie
 - ✓ En cas de nuage toxique, fuir perpendiculairement au vent, se confiner ou quitter rapidement la zone
 - ✓ Se laver et se changer si possible en cas d'irritation
 - ✓ Se mettre à l'abri, fermer portes et fenêtres
 - ✓ Arrêter les ventilations, ne pas fumer, ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle
 - ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école
 - ✓ Ne pas téléphoner sauf pour donner l'alerte
 - ✓ Après : attendre les consignes des autorités pour sortir
 - ✓ Aérer les locaux



RUPTURE DE BARRAGE

- En cas de rupture partielle ou totale d'un tel ouvrage, il se produirait une vague de submersion très importante.
- Secteurs concernés : barrage du Gouffre d'Enfer et barrage du Pas de Riot situés à Saint-Étienne/Rochetaillée et à Planfoy. Seraient touchés le quartier de La Terrasse et les vallées du Furan et du Riotord.
- Que faire ?
 - ✓ Reconnaître le signal d'alerte spécifique : corne de brume émettant pendant au moins 2 minutes un signal intermittent avec des émissions séparées d'interruptions de 3 secondes
 - ✓ Se réfugier sur les points les plus hauts
 - ✓ Ne pas prendre l'ascenseur
 - ✓ Ne pas revenir sur ses pas
 - ✓ Écouter les messages d'alerte et suivre les indications données
 - ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école
 - ✓ Libérer les lignes téléphoniques
 - ✓ Attendre les consignes de sécurité pour quitter son abri ou le signal de fin d'alerte



RISQUE SISMIQUE

- La commune est classée en niveau d'aléa faible.
- Que faire ?
 - ✓ À l'intérieur, rester où l'on se trouve, près d'un mur porteur ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres
 - ✓ À l'extérieur, ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
 - ✓ En voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
 - ✓ Se protéger la tête avec les bras
 - ✓ Ne pas allumer de flamme
 - ✓ Après les premières secousses, se méfier des répliques



ALÉAS CLIMATIQUES

- La commune peut être confrontée aux phénomènes climatiques extrêmes suivants : canicule, grand froid, neige et verglas, orage, vent violent et tempête.
- Que faire ?
 - ✓ Canicule : accompagner les personnes fragiles, passer au moins 3 heures dans un endroit frais, se rafraîchir, boire même sans soif, éviter de sortir aux heures les plus chaudes
 - ✓ Grand froid, neige et verglas : déneiger devant son domicile, utiliser des équipements spéciaux, s'informer sur les conditions de circulation et limiter ses déplacements, entretenir ses appareils de chauffage pour éviter les émanations toxiques
 - ✓ Orage, vent violent et tempête : s'éloigner des constructions fragiles et des arbres, limiter ou éviter les déplacements, l'utilisation du téléphone, débrancher les appareils électriques, ranger les objets susceptibles d'être emportés par le vent, ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol